

**ÉQUILIBRE, BIEN-ÊTRE, RÉCIPROCITÉ :  
LES MOTS-CLÉS D'UNE AGRICULTURE DURABLE  
DANS UNE SOCIÉTÉ DURABLE!**

Mémoire produit  
dans le cadre de la consultation publique  
sur le projet de Plan de développement durable du Québec

*Document présenté à :  
Monsieur le ministre Thomas J. Mulcair*

*Montréal, le 15 février 2005*

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
AGRICULTURE DURABLE : NOTRE DÉFINITION.....	2
<b>CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU     QUÉBEC : COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>L'AGRICULTURE AU QUÉBEC : ÉTAT DE SITUATION.....</b>	<b>7</b>
<b>UNE AGRICULTURE DURABLE EN ÉQUILIBRE AVEC SON MILIEU .....</b>	<b>10</b>
UNE AGRICULTURE DURABLE S'APPUIE SUR UNE POLITIQUE AGRICOLE DURABLE ET VISIONNAIRE .....	10
DES LEVIERS DISPONIBLES .....	11
USAGE DU TERRITOIRE AGRICOLE : PLANIFIER POUR MIEUX AGIR.....	12
<b>UNE VISION GLOBALE ET INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE POUR     LE BIEN-ÊTRE DU MILIEU.....</b>	<b>13</b>
POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES : UN PREMIER PAS.....	13
D'AUTRES OUTILS À NOTRE PORTÉE.....	14
<b>L'AGRICULTURE ET LE PRINCIPE DE RÉCIPROCITÉ.....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 1    AVIS PUBLIÉS DANS L'AGRO-NOUVELLES, MÉMOIRES ET RECUEILS DES     TEXTES DE CONFÉRENCES DES CONGRÈS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU     QUÉBEC .....</b>	<b>19</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>22</b>

Veillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne toutefois aussi bien les femmes que les hommes.

## **AVANT-PROPOS**

L'Ordre des agronomes du Québec (OAQ), ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur les agronomes et régi par le Code des professions, a pour mandat d'assurer la protection du public en garantissant la qualité des services professionnels offerts dans son champ d'expertise. Conformément à son mandat, l'OAQ détermine ainsi les règles de pratique et de conduite inhérentes à la profession agronomique. L'Ordre des agronomes compte quelque 3 200 membres œuvrant dans tous les secteurs de l'industrie agroalimentaire, tant au chapitre de l'agroenvironnement, de la production, de la recherche que de la transformation et de la mise en marché.

L'Ordre des agronomes partage également la responsabilité de prendre en charge l'intérêt des tiers dans les dossiers relevant de son domaine d'activité et met l'expertise de la profession au service de la société. Si l'on considère l'ensemble des interventions de l'Ordre des agronomes du Québec depuis les vingt dernières années, on peut affirmer sans conteste que les notions d'agroenvironnement, d'agriculture durable et de sécurité alimentaire constituent des préoccupations majeures pour notre organisme.

L'Ordre des agronomes accueille donc favorablement cette initiative du gouvernement de tenir une vaste consultation publique sur le *Plan de développement durable du Québec*. C'est donc dans un esprit de collaboration et avec le désir sincère de contribuer à l'élaboration de solutions optimales pour la société et les parties impliquées que l'Ordre des agronomes du Québec présente ses commentaires et recommandations à l'occasion de cette consultation.

## **INTRODUCTION**

Doter le Québec d'un plan de développement durable constitue un projet ambitieux. Les documents de support à la présente consultation en font foi; les défis sont nombreux et pour y faire face, la société québécoise devra non seulement s'appuyer sur une volonté affirmée de l'État de mettre en œuvre l'ensemble des actions requises par ce plan mais elle devra également miser sur l'implication active de tous, intervenants et citoyens.

Afin de participer efficacement à la présente consultation, l'Ordre des agronomes du Québec concentrera ses interventions principalement sur les secteurs concernés par l'expertise de ses membres, soit les activités agricoles et agroalimentaires, incluant l'agroenvironnement. Nous espérons sincèrement que le regard que nous, les professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire, portons dans ce mémoire sur les faits et les événements touchant le milieu agricole, ainsi que les analyses qui en découlent, sauront contribuer à l'élaboration d'une politique agricole durable et performante, laquelle s'inscrira harmonieusement dans une politique globale de développement durable du Québec. Notre objectif est également de faire en sorte que cette réflexion inspire les agronomes dans toutes leurs actions présentes et futures.

### **Agriculture durable : notre définition**

Dans la foulée des États généraux du monde rural de 1990, l'Ordre des agronomes du Québec se donnait, dès 1991, une définition claire de l'agriculture durable :

*« Une agriculture respectueuse de l'environnement, qui produit de façon sécuritaire, des aliments sains et nutritifs tout en maintenant le secteur économiquement viable, concurrentiel et en harmonie avec les industries et les secteurs connexes ».*

Ainsi, pour l'OAQ, réaliser une activité agricole de façon durable signifie durer dans le temps, se renouveler et s'adapter aux nouveautés et aux changements. Une telle notion s'inscrit donc dans un ensemble de gestes, petits ou importants, posés au regard de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des activités, lesquels conduisent à des résultats tangibles, si modestes

soient-ils. Ces résultats s'exprimeront tout autant sur les questions environnementales et sociales que sur les techniques de production et les ressources des entreprises agricoles.

Cette définition et les principes qui en découlent constituent la base de l'ensemble de nos positions, exprimées dans plusieurs avis et mémoires<sup>1</sup> ayant un lien direct avec l'environnement et le maintien du potentiel de production agricole dans le but d'assurer la sécurité de nos approvisionnements alimentaires. Ces mêmes principes ont d'ailleurs constitué le fil conducteur des congrès annuels<sup>2</sup> des agronomes au cours des dix dernières années. C'est encore selon cette même orientation que le présent mémoire est élaboré.

---

<sup>1</sup> Annexe 1 : Avis publiés dans l'*Agro-Nouvelles*, mémoires et recueils des textes de conférences des congrès de l'Ordre des agronomes du Québec.

<sup>2</sup> *Ibid.*

---

## CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC : COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, nous assistons, comme rarement nous l'avons vu, à une remise en question des orientations et des pratiques touchant toutes les activités de notre société. Que ce soit à travers des réflexions sur la ressource « eau », sur l'état de la forêt publique, sur la production porcine et plus globalement sur l'agriculture, sur les transports, sur l'énergie ou tout simplement sur l'ensemble de nos habitudes de consommation, nos activités sont scrutées à la loupe.

Face à ces questionnements, on relève une constante, soit la façon dont les stratégies de développement adoptées par notre société ont été élaborées depuis un demi-siècle. De fait, dans le domaine agricole, comme dans tous les autres secteurs, le maître-mot **économie** a eu préséance sur toutes les autres facettes des préoccupations que nous aurions dû avoir collectivement face à nos activités et à leurs impacts. Pour l'OAQ, il est clair que les orientations de développement agricole ont été élaborées en considérant l'agriculture uniquement comme une activité à caractère économique alors qu'elle est d'abord et avant tout une activité socio-économique. Aurait-on en effet oublié qu'en matière d'agriculture, on doit tenir compte de l'ensemble des fonctions qui sont dévolues à cette activité, telles la production d'aliments sains, la conservation des ressources, la préservation des paysages, la diversification des activités agricoles, la stabilisation et la dynamisation des communautés rurales?

Ainsi, lorsque l'on réfère au mot « développement », on pense spontanément à l'accroissement des activités et à l'augmentation des produits qui en sont issus. En conséquence, notre premier commentaire sur la présente consultation comporte un questionnement sur le vocabulaire utilisé. Est-il encore pertinent de parler de **développement durable**? Ne serait-il pas plus juste de traiter désormais de **société durable**? Nous croyons qu'un tel choix de vocabulaire rejoindrait facilement les quatorze principes énoncés à l'article 4 de l'avant-projet de loi et qu'il introduirait un message clair quant à la nécessaire rationalisation de certaines de nos habitudes de consommation et de plusieurs de nos activités.

En second lieu, l'article 8 de l'avant projet de loi précise que toute stratégie de développement durable prendra effet pour une période de cinq ans, à la date de son adoption ou à une date ultérieure déterminée par le gouvernement. Nous estimons qu'en matière environnementale, un

tel délai est très court. Qui plus est, afin d'agir efficacement dans le secteur agricole, comme dans plusieurs autres secteurs touchant les ressources naturelles du Québec, il y a lieu d'énoncer des orientations claires et des objectifs précis ayant une portée sur un horizon de plus de cinq ans. De fait, lors de son congrès de 2004 ayant pour thème *Vers une politique agricole visionnaire*, l'OAQ énonçait que, de façon générale, les politiques devraient s'appliquer pour les vingt années suivant leur adoption. Un pareil échéancier permet de clarifier les enjeux à long terme, de favoriser les adaptations requises et de sécuriser les interlocuteurs qui doivent agir à l'intérieur des balises établies. Nous croyons toutefois qu'il est approprié d'évaluer à échéances régulières et strictes l'évolution des situations et la performance globale des politiques mises en place. Cette évaluation quant à elle devrait se faire à un rythme plus rapide qu'aux cinq ans.

Enfin, de façon générale, les québécoises et les québécois sont en faveur de la mise en place de mesures plus strictes visant à procurer à tous une société durable... sauf si cela les bouscule dans leurs habitudes. Au traditionnel « pas dans ma cour » vient s'ajouter le « oui, mais pas moi »! Or, il apparaît clairement que lorsque les citoyens sont mieux informés des répercussions de leurs gestes et de leurs choix, mais également des conséquences qui y sont assorties, leurs réticences à participer à la mise en place de telles mesures finissent par s'estomper.

Ainsi, dans le contexte où l'État souhaite consulter ses citoyens et leur présenter les résultats en matière de société durable par un mécanisme de reddition de comptes, nous sommes d'avis qu'une des premières mesures à instaurer devrait viser des mécanismes d'éducation auprès des citoyens dans le but de favoriser une communication plus efficace entre ceux-ci et l'État. À titre d'exemple, des activités d'apprentissage sur les principes de société durable devraient être conçues et intégrées aux programmes d'apprentissage scolaire des niveaux primaires et secondaires afin d'en favoriser une meilleure connaissance et conséquemment, une vision à long terme. En complément et toujours sous la responsabilité de l'État, des activités permanentes d'éducation sur les principes de société durable devraient être conçues à l'intention des citoyens québécois afin qu'ils soient constamment et adéquatement informés des récents développements de la recherche et du développement des procédés et technologies susceptibles d'avoir des impacts, tant positifs que négatifs. Qui plus est, nous croyons à la nécessité d'une très grande crédibilité dans la diffusion et la vulgarisation de l'information à partir de sources fiables et professionnelles qui s'alimentent de travaux scientifiques reconnus.

Ces commentaires généraux étant faits, l'Ordre des agronomes appuie résolument et entièrement les principes, les stratégies et les actions prévues dans l'avant-projet de loi sur le développement durable et dans le plan de développement durable qui l'accompagne.

Nous proposons dans les pages suivantes quelques actions susceptibles d'enrichir l'ensemble de la démarche proposée en ce qui a trait au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire incluant l'agroenvironnement.

## **L'AGRICULTURE AU QUÉBEC : ÉTAT DE SITUATION**

Les agronomes du Québec l'affirment, notre agriculture, et le secteur agroalimentaire qui s'y est joint, ont depuis toujours bien servi la société québécoise, en fournissant des aliments de qualité, en quantité et à un prix tel que l'ensemble des consommateurs puissent avoir accès à une alimentation appropriée. L'activité agroalimentaire a aussi largement contribué au maintien et au dynamisme des communautés rurales.

L'agriculture et l'agroalimentaire québécois bénéficient également d'une réputation enviable dans de nombreux domaines, et ce, de la production jusqu'à la transformation des aliments. On n'a qu'à penser à l'expertise développée au chapitre des productions animales, notamment en matière de production laitière, de génétique animale et de salubrité des troupeaux. Notre potentiel en productions fourragères, par exemple, est unique alors que nos réussites en productions maraîchères et ornementales sont des plus prometteuses.

De plus, au Québec, les réserves en eau potable sont importantes et les superficies disponibles à la culture sont appréciables alors que l'expertise professionnelle et les réseaux technologiques sont là pour appuyer les performances du secteur. Il est important de rappeler également que l'industrie agricole est particulière en ce sens qu'elle doit composer avec de nombreux facteurs (conditions climatiques et caractéristiques biophysiques des milieux) sur lesquels elle a peu de contrôle mais qui jouent néanmoins un rôle déterminant sur sa capacité de production. Par ailleurs, à cet égard, même si on a tendance à croire que les conditions biophysiques n'apportent que des limites aux activités agricoles, on doit aussi considérer qu'au Québec, elles contribuent à amoindrir plusieurs problématiques, notamment en ce qui concerne les ravageurs des cultures.

Enfin, un des aspects fondamentaux de l'activité agricole porte sur notre sécurité alimentaire, concept qui évoque d'abord la garantie des approvisionnements et notre autonomie alimentaire. L'autonomie réfère au droit fondamental d'une société à déterminer ses besoins, à exprimer ses choix et à établir ses priorités, tant qualitatives que quantitatives, en matière d'alimentation. Mentionnons ici que le Québec s'est depuis longtemps doté de plusieurs mesures de soutien à l'agriculture qui ont largement contribué à assurer notre autonomie alimentaire.

Au-delà de ce bilan somme toute positif, nous devons cependant établir certains constats, particulièrement en ce qui a trait aux orientations qui ont prévalu dans le développement des activités agricoles depuis les trente dernières années et qui ont laissé des marques profondes dans le paysage rural du Québec.

Alors que plusieurs régions québécoises ont vu périlcliter leur agriculture, et par conséquent leurs communautés, nous assistons par ailleurs à un phénomène de concentration de certaines productions, tant animales que végétales, dans quelques régions et zones de production du Québec. Cette concentration entraîne des problèmes importants de densité des élevages et de gestion des déjections animales. Nous constatons aussi une intensification des pratiques culturales ainsi que la disparition graduelle des cultures pérennes au profit de cultures annuelles, ce qui occasionne de nombreux problèmes de dégradation des sols et des cours d'eau. D'après une étude du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)<sup>3</sup>, 90 % des terres sous culture intensive de plantes annuelles, comme le maïs, le blé et les autres céréales, connaissent des problèmes de dégradation. Au Québec, la majorité des cours d'eau et des nappes phréatiques situés en milieu agricole sont contaminés à des niveaux variables par des résidus de pesticides ou des dérivés de fumier<sup>4</sup>. Une étude canadienne<sup>5</sup> établit, quant à elle, que l'agriculture est en fait la plus importante source de pollution des milieux aquatiques au Canada.

Ces problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés témoignent en grande partie de l'absence de planification des activités agricoles et des usages du territoire et d'un manque de vision de la part des instances décisionnelles quant aux conséquences que peuvent engendrer une orientation strictement économique du développement des activités de toute nature, et des activités agricoles en particulier.

---

<sup>3</sup> MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ). *Politique ministérielle de développement durable*, 1995, p 8.

<sup>4</sup> BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) 142, *L'eau, ressource à protéger, à partager, à mettre en valeur*, t. II, rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, 2000).

<sup>5</sup> COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, *Les pesticides : un choix judicieux pour protéger la santé et l'environnement*, Chambre des Communes, mai 2000, p. 25.

En tant que professionnels possédant une connaissance globale et approfondie de l'agriculture, les agronomes et l'Ordre qui les encadre, souhaitent que la réflexion déjà amorcée dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le développement de la production porcine au Québec s'intensifie quant aux modèles de production actuels afin que soient recentrées les interventions vers des objectifs qui ont probablement été oubliés. Il faut donc se pencher sur les techniques et les modèles de production, lesquels ont un impact direct sur les ressources « eau-air-sol » ainsi que sur le dynamisme du milieu rural.

Par ailleurs, l'activité agricole et agroalimentaire atteint l'une de nos ressources les plus précieuses : l'eau. Or, la relation existant entre l'eau et l'agriculture est à double sens : d'une part, les pratiques agricoles ont une grande influence sur la qualité de l'eau et, d'autre part, la qualité de l'eau est déterminante pour la production de denrées alimentaires de qualité. Il ne faut pas perdre de vue que la grande disponibilité de l'eau au Québec constitue un avantage compétitif pour l'agriculture et l'économie québécoises sur la scène mondiale, en autant que l'on en préserve la qualité.

En regard de la qualité actuelle de la production agricole mais aussi des problématiques qu'elle engendre, l'Ordre propose donc les quelques mesures suivantes visant à établir les conditions d'une agriculture durable.

## **UNE AGRICULTURE DURABLE EN ÉQUILIBRE AVEC SON MILIEU**

### **Une agriculture durable s'appuie sur une politique agricole durable et visionnaire**

La définition de l'OAQ en matière d'agriculture durable est le reflet de préoccupations plus globales entourant les activités agricoles et conduisant au concept de multifonctionnalité de l'agriculture. Ce concept, apparu en Europe au début des années 1990, révèle la très grande diversité des richesses et des répercussions globales engendrées par l'agriculture. Il prévoit non seulement la gestion d'activités de production, mais aussi la gestion du territoire et des richesses collectives qui s'y rattachent. La multifonctionnalité s'appuie donc sur les dimensions suivantes :

La production de denrées alimentaires, mais aussi de produits utiles à l'homme mais non alimentaires : L'agriculture produit les aliments destinés à nourrir les populations; elle assure aussi la production de produits utiles à l'homme, tels que les fibres textiles, ou plus récemment, les biocarburants.

L'occupation du territoire : Cette dimension présuppose que l'agriculture est associée au territoire, donc qu'il y a un lien obligatoire entre toute production et l'accès au sol pour supporter cette dernière. De plus, sachant que les performances agricoles permettent actuellement d'assurer la totalité de la production de denrées alimentaires sur une portion très réduite du territoire, cette occupation suppose donc que la répartition de l'agriculture sur l'ensemble du territoire demande une réelle volonté politique et ne repose pas sur la seule logique économique. Mentionnons toutefois que l'occupation du territoire ne signifie pas pour autant qu'il faille délaissier les bonnes terres agricoles au profit de l'étalement urbain ou des structures de transport. Au contraire, sachant que chaque hectare de bon sol perdu représente une baisse de notre potentiel de production agricole, et incidemment, une perte nette pour notre société, il apparaît primordial de préserver l'ensemble des bonnes terres agricoles.

Le soutien et la dynamisation des communautés rurales : L'agriculture étant d'ores et déjà reconnue comme une activité économique, elle a la particularité de stabiliser les communautés rurales dans toutes les régions du Québec. Il faut maintenant y associer la notion de politique rurale, laquelle intègre les approches territoriales respectueuses des particularités régionales ainsi que les approches environnementales et sociales. Il faut aussi compter sur la participation des producteurs agricoles à la vie et à la culture régionales.

L'entretien du patrimoine collectif : Il s'agit ici de mettre en évidence les services que les producteurs agricoles, à titre individuel ou collectif, peuvent offrir à leur communauté. L'entretien et le développement des paysages ruraux, la préservation de la biodiversité, la gestion du sol et du sous-sol ainsi que le tourisme rural font partie de cette dimension. Ces biens, qu'ils soient publics ou privés, pourraient difficilement être préservés ou mis en valeur sans l'apport des producteurs agricoles.

La contribution du secteur agricole à la richesse collective : Le fait que l'agriculture rende possible l'accès, pour toute une population, à des aliments sains, de qualité, en quantité et à un prix accessible à tous, représente probablement la plus grande contribution d'une activité à la paix sociale et à la richesse collective.

### **Des leviers disponibles**

Pour réaliser un tel énoncé de politique agricole multifonctionnelle, certains mécanismes actuellement en place en production agricole peuvent s'avérer pertinents. C'est le cas de tous les mécanismes de gestion de l'offre qui font actuellement l'objet de discussions en vue de leur abolition dans le cadre des négociations de l'OMC, négociations qui ont une portée à caractère économique d'abord et avant tout. Ces mécanismes de gestion pourraient être régionalisés au Québec (ils le sont déjà sur le plan canadien) et ainsi permettre une meilleure répartition de la production agricole sur le territoire québécois. En utilisant ainsi les quotas de production comme levier d'une répartition de la production agricole dans les différentes régions du Québec, dans le cadre d'une politique agricole globale et durable, le gouvernement appuierait les aspects de multifonctionnalité de l'agriculture et, par le fait même, ses communautés rurales.

Évidemment, les principes qui précèdent doivent servir de balises à la définition des modèles d'entreprises agricoles dont le soutien et le développement sera privilégié, et ce, pour tous les types d'activités agricoles. Au-delà de la comparaison entre divers modèles, ferme familiale, industrielle ou intégrée, et au-delà de l'appréciation d'une entreprise agricole basée sur le seul calcul d'unités animales, la ferme québécoise sera valorisée par son approche globale et l'attention portée aux dimensions environnementales, économiques et sociales qui la définissent.

## **Usage du territoire agricole : planifier pour mieux agir**

Rappelons d'abord que le principe sur lequel se base l'OAQ pour établir l'ensemble des positions émises en matière d'activités agricoles est de favoriser l'utilisation prioritaire des bons sols agricoles à des fins agricoles et de miser sur l'agriculture pour dynamiser les communautés rurales.

Force est de constater que les diverses pressions qui s'exercent à l'échelle des régions et des municipalités ont engendré, à plusieurs reprises, des décisions fondées davantage sur l'émotivité que sur la logique, mettant parfois un frein important à l'agriculture en zone agricole. De fait, le premier réflexe souvent observé à l'échelle locale est de considérer les activités agricoles comme une nuisance plutôt que de les entrevoir comme des opportunités de diversification de l'agriculture locale et de dynamisation du milieu économique de la région.

L'Ordre propose donc que chaque MRC se dote d'un plan de développement de la zone agricole de son territoire. Alors que le schéma d'aménagement trace les grands axes de développement du territoire, le plan de développement de la zone agricole permet, quant à lui, de caractériser adéquatement le milieu. Il procure de ce fait une connaissance pointue du territoire, du degré de sensibilité de ses zones ainsi que du potentiel de chacune d'elles en termes d'occasions de diversification des activités agricoles. Un tel plan doit donc tenir compte des principales fonctions dévolues à l'agriculture, soit la production d'aliments sains, la conservation des ressources et des activités, la préservation des paysages ainsi que la stabilisation et la dynamisation des communautés rurales. Le plan de développement de la zone agricole apporte également un éclairage indéniable sur les façons dont peuvent s'intégrer les activités agricoles aux autres types d'activités tels que l'exploitation forestière, le tourisme, la villégiature ainsi que le développement résidentiel et industriel, facilitant ainsi leur coexistence harmonieuse. Pour l'OAQ, il apparaît donc essentiel que les MRC soient formellement invitées à se doter de tels plans de développement de la zone agricole. En outre, cet exercice devrait demeurer transparent, démocratique et basé sur des expertises appropriées.

## **UNE VISION GLOBALE ET INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE POUR LE BIEN-ÊTRE DU MILIEU**

### **Politiques et réglementations environnementales : un premier pas**

Depuis 1997, plusieurs initiatives et stratégies gouvernementales, telles que le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA), la Stratégie de protection des cours d'eau, la Stratégie pour assurer la protection des écosystèmes en milieu agricole, et plus récemment, le Règlement sur le captage des eaux souterraines, la Politique nationale de l'eau ainsi que le Code de gestion des pesticides, ont été mis en place afin de réduire la pollution diffuse d'origine agricole et de préserver la ressource « eau ».

En 2002, le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), remplaçant le RRPOA, précise quant à lui les objectifs environnementaux à atteindre sans s'attarder sur les moyens à prendre. Il priorise en premier lieu une approche de fertilisation équilibrée sur chaque entreprise. Toutefois, malgré le fait qu'il favorise l'adoption de pratiques agricoles de plus en plus respectueuses de l'environnement, le Règlement sur les exploitations agricoles se limite à une approche ferme par ferme.

Mais, pour atteindre des résultats encore plus significatifs de préservation de l'eau et des sols, bref de l'environnement, il faudrait miser davantage sur une approche globale en matière de travail du sol, de régie des élevages et des cultures. C'est pourquoi, l'approche à privilégier devrait aujourd'hui s'appuyer sur une gestion collective des activités agricoles : une gestion de l'agriculture à l'échelle du bassin versant. Cette approche permet de concilier des objectifs de capacité du territoire à supporter des activités de toute nature, y compris les activités agricoles, de préserver les milieux en présence et leur biodiversité, d'assurer la production de denrée alimentaires saines et de fournir un milieu de vie de qualité.

L'OAQ, à l'instar d'autres groupes comme l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), préconise cette approche puisqu'elle permet, à partir de l'analyse de l'ensemble des fermes présentes sur le territoire d'un bassin, d'avoir une vue d'ensemble de la situation, d'évaluer les risques de pollution diffuse, de déterminer les mesures correctives appropriées tout en les assortissant de certaines mesures de contrôle. Nous dépassons ainsi largement la notion de fertilisation par bassin versant pour passer à une vision plus globale du développement agricole.

---

Cette vision interpelle non seulement l'ensemble des activités agricoles d'un bassin versant mais devrait également voir à intégrer, tout comme le préconise la Politique nationale de l'eau, les multiples intérêts, usages, préoccupations et moyens d'action des forces vives du milieu.

### **D'autres outils à notre portée**

Enfin, l'État dispose d'un outil intéressant pour favoriser le passage à des modèles de production axés sur une agriculture durable, soit l'écoconditionnalité. De fait, nous le constatons, les mesures incitatives à l'adoption de certaines pratiques sont nécessaires mais elles ont leurs limites et les processus d'autoresponsabilisation n'ont plus leur place, compte tenu de l'état actuel de la situation environnementale et du coup de barre à donner pour accélérer les changements qui s'imposent. En ce sens, il est pertinent de supporter les efforts des producteurs vers une meilleure performance environnementale mais il est tout aussi important de préciser dès maintenant les comportements et les actions néfastes à l'environnement qui conduiront à un retrait de privilèges accordés au monde agricole. L'écoconditionnalité, liant les aides de l'État à l'agriculture au comportement environnemental des entreprises agricoles, sera performante en autant qu'elle s'appuiera à la fois sur des mesures incitatives, des mesures de suivi et sur des mesures dissuasives.

Dans le même ordre d'idées, et puisque le mouvement est déjà largement perceptible au niveau mondial, il convient également de se pencher sur le lien pouvant être instauré entre le financement des activités agricoles, notamment par La Financière agricole du Québec, et la valorisation de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). En effet, au moment où 300 des plus grandes institutions financières au monde se concertent pour « diriger les capitaux vers des entreprises environnementalement et socialement saines et ainsi assurer la profitabilité des unes [les entreprises] et des autres [les institutions] », il devient pertinent d'envisager sérieusement une telle option au Québec. Dans un contexte où une partie des sommes investies dans la structure de La Financière agricole provient des fonds publics et dans la mesure où il est nécessaire de rétablir le lien de confiance entre les producteurs agricoles et le consommateur-citoyen, une telle mécanique représente certainement un premier pas vers une écoconditionnalité proactive.

## **L'AGRICULTURE ET LE PRINCIPE DE RÉCIPROCITÉ**

« Partout sur la planète, il est devenu tout à fait banal de parler de globalisation et de mondialisation, comme s'il s'agissait de notions univoques, claires et évidentes pour tous. Bien entendu, cela s'associe à un discours, devenu lui aussi d'une banalité déconcertante quand il invoque la fatalité d'un tel état des choses et la non moins fatale nécessité de s'y préparer, de s'y adapter. »<sup>6</sup>

Depuis le début des années 1980, les termes « mondialisation » et « globalisation » ont envahi les champs politiques, législatifs, économiques et sociaux. En matière d'agriculture, comme dans les autres domaines, les pays industrialisés se sont investis dans l'augmentation de la productivité supportée par une technologie envahissante et une guerre des prix à l'échelle nationale et internationale afin de répondre aux impératifs de la compétitivité sur les marchés globaux et mondiaux. Or, livrer la guerre des prix à l'échelle nationale et internationale pour conquérir les marchés entraîne une utilisation maximale des ressources, l'absence de préoccupations environnementales et la déshumanisation des processus.

Pourtant, on semble oublier que l'on ne peut considérer l'agriculture au même titre que les activités manufacturières et industrielles. De fait, les produits issus de l'activité agricole ne peuvent d'aucune façon être traités sur le même pied que les autres produits de consommation courante. L'agriculture constituant la seule activité absolument essentielle à l'existence d'une société, aucun compromis n'est acceptable dans ce domaine.

Il est également clair que les conséquences de la guerre des prix s'accordent mal avec les orientations sociales que se sont données les québécoises et les québécois. Il faut effectivement être conscient que les normes environnementales en matière d'agriculture dont le Québec s'est doté, ainsi que leurs effets sur la hausse des coûts de production, rendent inégale cette guerre avec certains compétiteurs qui n'ont pas à composer avec les mêmes règles du jeu. On comprend alors que l'autonomie alimentaire des québécois risque de s'en trouver compromise.

---

<sup>6</sup> Omar Aktouf, *À la recherche de l'humain perdu*, Recueil des actes du congrès 1997, Ordre des agronomes du Québec, p. 4-11.

Sur cet aspect particulier, l'OAQ considère qu'il est de première importance que notre société puisse compter sur tous les mécanismes qui garantissent son autonomie alimentaire, tant par l'expression des choix des consommateurs que par les politiques qui permettent que ces choix et les priorités qui en découlent soient respectés. Ces politiques devraient donc s'appuyer sur le principe de réciprocité, c'est-à-dire sur un mécanisme qui fait en sorte que si l'on impose des conditions ou des règles de conduite aux uns, on doit en exiger la contrepartie aux autres. Ainsi, dans la mesure où des règles de conduite en matière d'agriculture durable et d'environnement sont imposées au secteur agricole québécois, il nous faudrait également mettre en place des mesures qui garantissent que les règles de compétitivité sur les marchés ne seront pas faussées. En conséquence, et dans un souci de cohérence, nous devons établir des exigences similaires à l'égard des produits que nous importons, tout particulièrement lorsque nous produisons ces mêmes denrées.

Le principe de réciprocité peut également rejoindre le citoyen dans son quotidien et ses habitudes de consommation. Le citoyen exprime haut et fort ses choix et ses besoins à l'égard de son milieu de vie, de son milieu rural et de la protection des ressources de ce milieu, mais également à l'égard des denrées alimentaires qu'il souhaite se procurer. Le citoyen, par contre, peut changer d'attitude assez radicalement lorsqu'il devient consommateur. Le « oui, mais pas moi » prend alors le pas sur les principes de société durable et d'agriculture durable. Au moment où il pousse son panier d'épicerie, le consommateur oublie souvent les exigences et les choix qu'il a exprimés en tant que citoyen, et il ne s'attarde qu'à une dimension du produit qu'il achète : le prix. Ce choix de consommateur a nécessairement des répercussions majeures sur les entreprises agricoles québécoises qui ne peuvent indéfiniment produire à moindre coût et satisfaire à un ensemble d'exigences, toujours plus nombreuses, d'où l'importance de les sensibiliser à cette réalité.

L'introduction du principe de réciprocité constitue donc un premier pas vers un équilibre nécessaire entre les activités de production et de consommation et permet de maintenir nos garanties en matière d'autonomie alimentaire.

Enfin, le principe de réciprocité trouve aussi son application dans la mise en place des conditions requises à une cohabitation harmonieuse des personnes et des activités, humaines et économiques. L'Ordre des agronomes du Québec est d'avis que la cohabitation harmonieuse et le maintien, voire le développement des communautés rurales, passent par l'adoption d'une approche axée sur la mise de l'avant de solutions concertées et de respect réciproque. Ainsi, les exigences

environnementales exprimées à l'endroit de la production agricole doivent trouver leur contrepartie auprès des citoyens qui auront également des responsabilités et des obligations face aux ressources du milieu, et particulièrement face à la ressource « eau ».

## Conclusion

Nous constatons qu'il n'existe pas de recette unique pour intervenir efficacement dans un objectif de société durable. Le succès des interventions réside plutôt dans un ensemble de gestes qui, associés les uns aux autres, vont permettre d'atteindre les objectifs que l'État québécois s'est fixés.

On ne peut toutefois ignorer qu'il reste beaucoup de travail à faire. En agriculture, désormais, l'environnement doit être vu comme une composante intrinsèque de l'entreprise et non plus comme une contrainte. L'État, quant à lui, devra considérer l'agriculture dans une perspective économique mais également sociale et assumer un plein leadership quant aux orientations à donner en matière d'activités agricoles; le tout devant se faire dans la plus grande transparence. C'est à ces seules conditions que la société pourra faire des choix éclairés et continuer d'assumer sa part des coûts associés à la production d'aliments sains dans le plus grand respect de l'environnement. L'énoncé du principe de réciprocité représente également une étape essentielle au maintien d'une agriculture performante dans des milieux ruraux dynamique.

Nous invitons enfin le gouvernement à miser sur les services agronomiques car il demeure que grâce à sa formation, l'agronome est le professionnel tout désigné pour véhiculer le savoir et le savoir-faire requis afin de soutenir efficacement les activités des entreprises agricoles.

Et nous ne pouvons terminer cette présentation sans souligner l'importance d'investir dans la recherche et le développement de nouvelles avenues pour toutes les facettes entourant l'agroenvironnement et la qualité de la production agricole. Il est essentiel que l'État assume un réel leadership en la matière, dans un objectif de société durable.

**ANNEXE 1 AVIS PUBLIÉS DANS L'AGRO-NOUVELLES, MÉMOIRES ET RECUEILS DES TEXTES DE CONFÉRENCES DES CONGRÈS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC**

**AGRO-NOUVELLES**

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Agro-Nouvelles, Le phosphore... une gestion éclairée!*, janvier-février 2003, 12 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Agro-Nouvelles, Dossier inspection professionnelle*, décembre 2002, 16 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Agro-Nouvelles, Dossier « déontologique » : le nouveau Code de déontologie des agronomes*, octobre-novembre 2002, 12 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Agro-Nouvelles, Dossier REA : les agronomes et le Règlement sur les exploitations agricoles*, septembre 2002, 12 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Agro-Nouvelles, La modernisation du RRPOA : sommes-nous prêts?*, mars 2002, 12 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Agro-Nouvelles, Agriculture et environnement en harmonie : réflexion*, février 2002, 12 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Agro-Nouvelles, Les actualités : Bacon, le film*, novembre-décembre 2001, 16 p.

**MÉMOIRES ET AVIS**

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec*, Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, 12 février 2004, 32 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Au-delà de la production porcine, une agriculture à repenser!*, mémoire présenté à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), 3 avril 2003, 48 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Mémoire sur l'utilisation des pesticides en milieu urbain*, document présenté au Groupe de réflexion sur l'utilisation des pesticides en milieu urbain, 4 janvier 2002, 9 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Commentaires sur le projet de loi n° 184 « Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives »*, document présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, 6 février 2001, 8 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Commentaires sur le projet de loi n° 144, Loi sur la Financière agricole du Québec*, document présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, 5 décembre 2000, 5 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Position de l'Ordre des agronomes du Québec sur les organismes génétiquement modifiés (OGM)*, 19 avril 2000, 8 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Commentaires soumis dans le cadre de la Commission sur la gestion de l'eau*, document présenté au Bureau des audiences publiques sur l'environnement, novembre 1999, 12 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Commentaires sur le document de consultation « Stratégie de réduction de la pollution d'origine agricole »*, document présenté à la Table de concertation sur la réduction de la pollution d'origine agricole, le 1<sup>er</sup> novembre 1999, 4 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Projet-pilote pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole*, document présenté au ministère des Affaires municipales du Québec, mai 1998, 7 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Compte rendu du colloque de l'Ordre des agronomes du Québec « Les défis environnementaux en agriculture : du discours à l'action! »*, 12 novembre 1997, 43 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Mémoire de l'Ordre des agronomes du Québec sur l'avenir des services-conseils agronomiques*, mémoire présenté au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, mars 1997, 10 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Commentaires sur le projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines*, document présenté au ministère de l'Environnement et de la Faune, janvier 1997, 12 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Commentaires et suggestions sur le document de réflexion sur la capacité des sols du Québec à supporter les élevages*, document présenté au ministère de l'Environnement et de la Faune, octobre 1996, 15 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Commentaires sur le projet de loi n° 23 « Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles »*, juin 1996, 13 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Réflexion de l'Ordre des agronomes du Québec sur la section agricole du document « Vers une stratégie québécoise de la conservation et du développement »*, 8 décembre 1988, 12 p.

#### **RECUEILS DES TEXTES DE CONFÉRENCES DES CONGRÈS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC**

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Recueil des textes de conférences du 67<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « Vers une politique agricole visionnaire »*, Sherbrooke, 11 et 12 juin 2004, cédérom.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Recueil des textes de conférences du 66<sup>e</sup> congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « La production des aliments... objectif qualité! »*, Saint-Hyacinthe, 6 et 7 juin 2003, cédérom.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Recueil des textes de conférences du 65<sup>e</sup> congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « Les changements climatiques : comprendre pour mieux agir »*, Québec, 7 et 8 juin 2002, cédérom.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Recueil des textes de conférences du 64<sup>e</sup> congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « L'agronome, gardien de la ressource eau »*, Shawinigan, 8 et

9 juin 2001, disquette format 3 ½.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Recueil des textes de conférences du 63<sup>e</sup> congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « L'agronome à l'aube d'un nouveau millénaire*, Saint-Hyacinthe, 2 et 3 juin 2000, disquette format 3 ½.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Recueil des textes de conférences du 62<sup>e</sup> congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « L'agroalimentaire à l'ère de la certification »*, Montmagny 12, 13 et 14 août 1999, 50 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Recueil des textes de conférences du 61<sup>e</sup> congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « Les biotechnologies au service de l'agroalimentaire »*, Sherbrooke, 13, 14 et 15 août 1998, 50 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Recueil des textes de conférences du 60<sup>e</sup> congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « Les défis de la nouvelle ère agronomique »*, Rouyn-Noranda, 14, 15 et 16 août 1997, 42 p.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Recueil des textes de conférences du 59<sup>e</sup> congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « L'entrepreneurship agronomique »*, Saint-Georges-de-Beauce, 16 et 17 août 1996, 50 p.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- BODET, Jean-Marie et al., 2001, *Fertiliser avec les engrais de ferme*, Document de référence technique, Institut de l'élevage, ITAVI, ITCF, ITP, 1<sup>er</sup> trimestre 2001, 104 p.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) 142, *L'eau, ressource à protéger, à partager, à mettre en valeur*, t. II, rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, 2000).
- COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, *Les pesticides : un choix judicieux pour protéger la santé et l'environnement*, Chambre des Communes, mai 2000, p. 25.
- CONFÉRENCE OAA/FAO, 1991, *Contribution de la France à la Conférence OAA/FAO sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs*, Rapport de mission, septembre 1999, 13 p.
- DE LA NOUË, Joël, Proulx Daniel, *Revue Agriculture, La dépollution : luxe ou investissement*, Vol. 45, no 3, octobre 1988, p.15-19.
- DUMAIS, Mario, *Revue Agriculture, Réflexions sur la révolution verte*, Vol. 48, no 3, octobre 1991, p.23-24.
- FLEURY, Dominique, *Les OGM et la résistance aux pesticides*, Rapport présenté comme exigence partielle du doctorat en sciences de l'environnement, UQAM, Décembre 2003, 50 pages.
- HERVIEU, Bertrand, *La multifonctionnalité de l'agriculture : Genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole*, Cahiers d'études et de recherches francophones/ Agriculture, Vol.11, no 6, Nov. - Dec.2002, p.415-419.
- LAPLANTE, Maxime, *Revue Agriculture, La mort d'un lac*, , Vol. 45, no 4, Hiver 1988-1989, p.33-34
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, Direction de l'aménagement et du développement local, *Programme de travail – Plan d'aménagement et de développement du territoire agricole MRC Les Etchemins*, novembre 2000, 36 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ). *Politique ministérielle de développement durable*, 1995, p 8.
- ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Revue Agriculture, Vers une meilleure gestion des déjections animales*, tous les textes, Vol. 48, no 1, janvier 1991, 38 p.
- ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Revue Agriculture, La Révolution verte, 50 ans après : un héritage ou une dette?*, tous les textes, Vol. 48, no 2, septembre 1991, 60 p.
- PHIPPS, R.H. et J. R. Park, *Environmental benefits of genetically modified crops : global and European perspectives on their ability to reduce pesticides use*, 2002, Journal of Animal Feed Science, 11 :1-18.
- QUÉBEC SCIENCE, *Objectif Terre*, tous les textes, Vol. 40, n° 9, juin 2002, 106 p.
- RÉTHORÉ, Alain, Riquier, Dominique, *Gestion de l'entreprise agricole, éléments pour la prise de décision*, Lavoisier, Juin 1989, 250 p.

SOLAGRAL, *Agriculture : La multifonctionnalité dans le cadre des négociations OMC*, Rapport de travail septembre 2002, 2 p.

WAMPACK, Jean-Pierre, *Agriculture et développement économique au Québec*, Les Presses de l'Université Laval, Octobre 1992, 211 p.